



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### AVENANT N° 2

Nom de l'épreuve : Demi National ILCA

ILCA 4 , ILCA 6 , ILCA 7

Dates complètes : **29,30 et 1 MAI 2023**

Lieu : **Les Sables d'Olonne, Base de Mer**

Autorité organisatrice : **SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)**

*Grade : 4*

**Le présent avenant modifie l'article 14 en rajoutant les IC 14.3 et 14.4**

**14.3** Si une première pénalité est signalée après qu'un bateau a coupé la ligne d'arrivée, la pénalité sera une pénalité en points de 10% calculée selon la règle 44.3(c), mais pas plus que le score de DSQ.

**14.4** La RCV P4 est remplacée par "Une action du jury selon la RCV P1.2 ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation par un bateau selon la RCV 60.1(b). Le jury peut ouvrir une instruction pour une demande de réparation et peut accorder réparation pour une action du jury ou de son observateur désigné selon la RCV P1.2.

Les autres articles des IC sont sans changement

Fait le 27.04 .2023

Le PCC P Le Gal

Le PJU D GREZE